



URBanisme Aménagement
et Développement Durable

1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac
81600 GAILLAC
05.63.41.18.43
sebastien.charruyer@urba2d.com

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC - GRAULHET

REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REVISION ALLEGEE N°2 du PLUI
approuvée par délibération du
communautaire en date du 08 juillet 2024

3. DOCUMENTS GRAPHIQUES REVISE

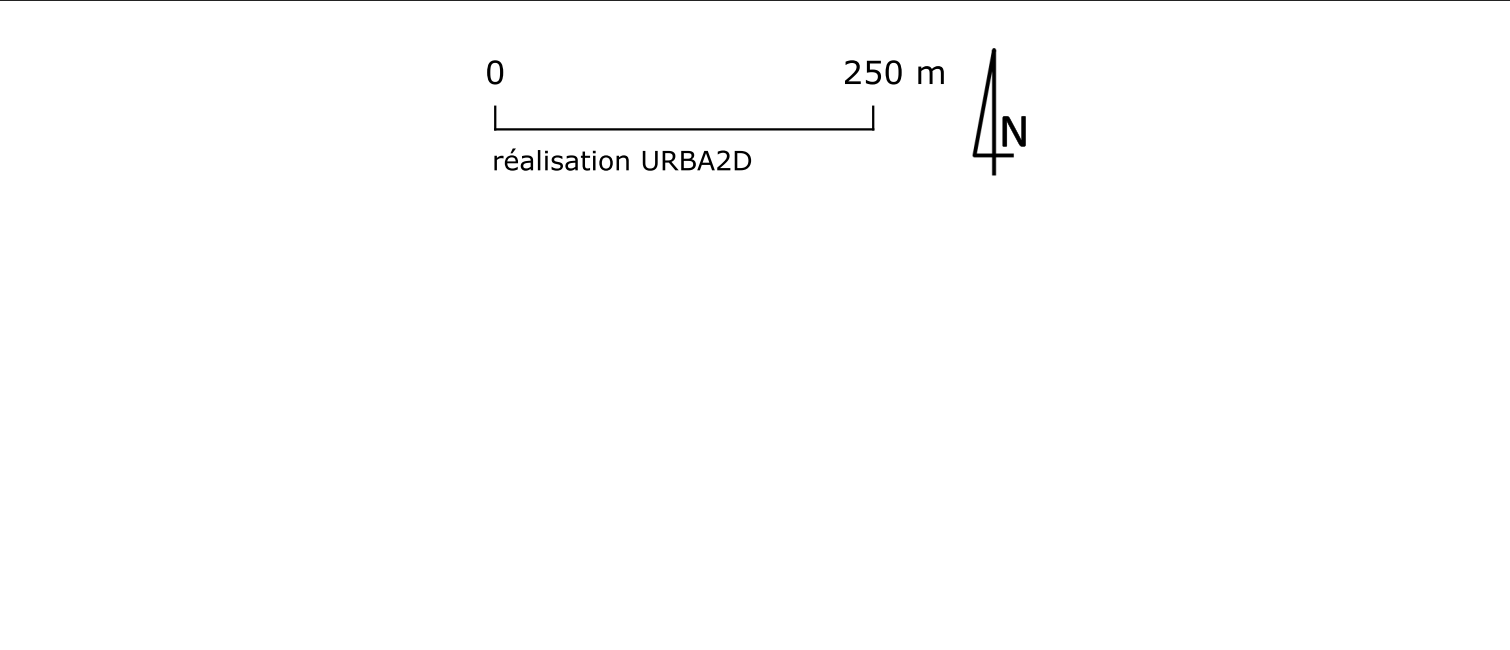
3.1. Document graphique révisé

Planche 1/2 Echelle : 1/5000°

**Révision allégée n°2 du PLUi
approuvée par délibération
du conseil communautaire
en date du 08 juillet 2024**

M. Le Président :
Paul Salvador


URbanisme Aménagement et Développement Durable
 1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
 tél.: 05.63.41.18.43 - sebastien.charruy@urba2d.com



-  limite communale cadastrale
-  zone inondable
-  Eléments de paysage identifié
(L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme)
-  Changement de destination autorisé
(l.123-3-1 du code de l'urbanisme)
-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé

Liste des emplacements réservés		
numéro	destination	bénéficiaire
1	Création d'une voie pour une largeur de 6 m d'emprise totale	commune
2	Création d'une voie pour une largeur de 6 m d'emprise totale	commune

limite communale cadastrale

zone inondable

Eléments de paysage identifié
(L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme)

Changement de destination autorisé
(L.123-3-1 du code de l'urbanisme)

Espace boisé classé

Emplacement réservé

U1

AU0

Ap

NL

U2

AUx

N

NLe

U2er

A

N1

Ner

UX

A1

N2

Np

AU1

A2

N3

AU2

A3

N4

Liste des emplacements réservés		
numéro	destination	bénéficiaire
1	Création d'une voie pour une largeur de 6 m d'emprise totale	commune
2	Création d'une voie pour une largeur de 6 m d'emprise totale	commune

Département du
Tarn

Communauté d'agglomération
Gaillac Graulhet

Révision allégée n°2 du
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
de Vère - Grésigne

Commune de Larroque

3.1. Document graphique révisé

Planche 2/2

Echelle : 1/5000°

Révision allégée n°2 du PLUI
approuvée par délibération
du conseil communautaire
en date du 8 juillet 2024

M. Le Président :
Paul Salvador

URBAnisme Aménagement et Développement Durable

1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
tél.: 05.63.41.18.43 - sebastien.charruyer@urba2d.com

Département du
Tarn

Communauté d'agglomération
Gaillac Graulhet

Révision allégée n°2 du
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
de Vère - Grésigne

Commune de Larroque

limite communale cadastrale

zone inondable

Eléments de paysage identifié
(L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme)

Changement de destination autorisé
(L.123-3-1 du code de l'urbanisme)

Espace boisé classé

Emplacement réservé

U1	AU0	Ap	NL
U2	AUx	N	NLe
U2er	A	N1	Ner
UX	A1	N2	Np
AU1	A2	N3	
AU2	A3	N4	

3.2. Document graphique révisé

Planche 1/1

Echelle : 1/2500°

Révision allégée n°2 du PLUi
approuvée par délibération
du conseil communautaire
en date du 8 juillet 2024

M. Le Président :
Paul Salvador



URBanisme Aménagement et Développement Durable

1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
tél.: 05.63.41.18.43 - sebastien.charruyer@urba2d.com

Liste des emplacements réservés

numéro	destination	bénéficiaire
1	Création d'une voie pour une largeur de 6 m d'emprise totale	commune
2	Création d'une voie pour une largeur de 6 m d'emprise totale	commune

